

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB - 04.10.2019 Numéro de publication: KK08-000000214

Canton: NE

Entité de publication:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier

4, 2053 Cernier

Vente aux enchères forcée d'immeubles HPV Rail Service Sàrl

Débiteurs:

HPV Rail Service Sàrl Avenue François-Borel 28 2016 Cortaillod Suisse

Objets vendus aux enchères:

Bien-fonds N° 6392 du cadastre de Cortaillod, maison familiale, Avenue François-Borel 28.

Plan folio 118, Les Tailles

1'283 m² jardin (1'169 m²), habitation N° de construction 391, Avenue François-Borel 28 (102 m²), remise N° de construction 392, Avenue François-Borel (12 m²) Estimation cadastrale 2014 : 353'000 francs

Estimation cadastrale 2014 : 353 000 francs Estimation de l'expert 2018 : 855'000 francs

Vente aux enchères

Le 14.11.2019 à 10:00 heure, 2017 Boudry, Rue Louis-Favre 39, salle du Tribunal, rez inférieur

Remarques juridiques:

Visite officielle le mardi 29 octobre 2019 à 14h00 sur inscription auprès de l'Office des faillites, Epervier 4, 2053 Cernier, 032.889.82.20.

Les conditions de vente seront disponibles à l'Office des faillites à partir du 25 octobre jusqu'au 14 novembre 2019. Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier

Remarques:

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil (acte de naissance, livret/certificat de famille) ou d'un passeport, et pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce et d'une procuration littérale et spéciale, si la personne qui participe aux enchères au nom de la société n'a pas la signature individuelle. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (LFAIE). A cet effet ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente. Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.